

# D.C.P.

(DISPOSITIFS DE CONCENTRATION DE POISSONS)

## REGLEMENTATION



PAS DE LIGNE DE TRAÎNE  
À MOINS DE 100 MÈTRES  
DES D.C.P.

PAS DE LIGNE DE FOND  
À MOINS DE 100 MÈTRES  
DES D.C.P.



COUPEZ IMMÉDIATEMENT  
LES LIGNES EMMÊLÉES

IMMATRICULEZ VOS BOUÉES DE PÊCHE



UN VIEUX D.C.P., C'EST PLUS DE POISSONS  
QUE VOUS POURREZ PÊCHER!

Arrêté n°1661/CM du 4 Décembre 2000 relatif à la protection  
des dispositifs de concentration de poissons (D.C.P.)

# D.C.P.

(DISPOSITIFS DE CONCENTRATION DE POISSONS)

## Les 10 commandements du pêcheur sur D.C.P.

- 1 - Permis de navigation tu auras
- 2 - Immatriculation du bateau tu possèderas
- 3 - Matériel de sécurité tu embarqueras
- 4 - Bouées de pêche tu immatriculeras
- 5 - Pêche à plus de 100 mètres du D.C.P. tu feras
- 6 - Fil de pêche emmêlé tu couperas
- 7 - De pêche sous-marine tu t'interdiras
- 8 - D.C.P. à la dérive tu remorqueras
- 9 - De fixation d'épaves au D.C.P. tu t'abstiendras
- 10 - Statistiques de pêche tu donneras



## Fréquences radio maritimes (VHF):

6 / 8 / 72 / 77: Communication entre navires

12: Service portuaire

13: Sécurité à la navigation

16: Canal de détresse

26 / 27: Météo



• Les bulletins météo sur répondeur téléphonique pour chaque archipel : 36.65.08

• Le prévisionniste en direct : 36.70.08

Par fax : Météo France : 36.70.08

Par internet : [www.meteo.pf](http://www.meteo.pf)

Par VHF : la station Mahina émet à 11h00, 12h00, 20h40 et 21h00 sur les canaux 26 et 27.

Par BLU : la station Mahina émet à 11h00 et 20h40 sur 8803,  
à 12h00 et 21h00 sur 2620.

A la radio : sur RFO, à 18h40 en tahitien et 19h20 en français.

**Soyez prudent. Ne partez jamais en mer sans prendre la météo.**

**Informez vos proches avant de partir en mer.**

**La mer n'est pas une poubelle, rapportez vos déchets à terre.**



Service de la Pêche  
PIHA RAVA'AI

BP 20 - 98713 Papeete - Tahiti - Tél. 50 25 50 - Fax 43 49 79 - Site : [www.peche.pf](http://www.peche.pf)